

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 9 octobre 2024.

Numéro d'inspection : 2024-1604-0004

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Ville d'Ottawa

Foyer de soins de longue durée et ville : Peter D. Clark Centre, Ottawa

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 7, 8 et 9 octobre 2024.

L'inspection concernait :

- Le registre n° 00121947/Système de rapport d'incidents critiques (SIC) M609-000023-24 – incident ayant occasionné une blessure à une personne résidente.
- Le registre n° 00123055/Système de rapport d'incidents critiques (SIC) M609-000026-24 – incident lié à des médicaments.
- Le registre n° 00125499/Système de rapport d'incidents critiques (SIC) M609-000031-24 – incident allégué ayant trait à des mauvais traitements d'ordre physique d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Gestion des médicaments

Prévention et contrôle des infections

Comportements réactifs

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Administration des médicaments

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du paragraphe **140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Administration des médicaments

Paragraphe 140 (2) Le titulaire de permis veille à ce que les médicaments soient administrés aux résidents conformément au mode d'emploi précisé par le prescripteur. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 140 (2).

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que les médicaments soient administrés aux personnes résidentes conformément au mode d'emploi précisé par le prescripteur.

Plus précisément, on avait ordonné de suspendre l'administration d'un médicament d'une personne résidente, toutefois, cela n'avait pas été transcrit dans le registre électronique d'administration des médicaments (RAME) de la personne résidente. On avait continué d'administrer le médicament pendant sept jours.

Sources : Examen du registre électronique d'administration des médicaments (RAME) et du dossier médical physique d'une personne résidente, et des directives

Rapport d'inspection prévu par la

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

lors de sa mise en congé de l'hôpital; entretiens avec une infirmière ou un infirmier auxiliaire autorisé (IAA), une infirmière ou un infirmier auxiliaire autorisé (IA) et une ou un chef de programme.